



CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

1927

=====

PROPOSITION

concernant l'agrandissement du lycée Buffon

déposée par

MM. de TASTES et CHERIOUX,

Conseillers municipaux

=====

Messieurs,

Le lycée Buffon ouvrait ses portes le 4 octobre 1889. Sa population scolaire était, à la fin de la première année, de 178 élèves. Il avait été prévu pour en contenir 800.

En 1913, à la veille de la guerre, 1.160 élèves remplissaient les classes. Durant la pénible période 1914-1918, beaucoup de familles quittent Paris, l'effectif scolaire tombe à 885, pour remonter après l'armistice à 1.252 en 1919, 1.365 en 1920, 1.647 en 1925.

Cette énorme augmentation des élèves qui correspondait d'une façon logique à l'augmentation rapide de la population du 15^e arrondissement a obligé le proviseur à limiter, dès l'année 1926, les effectifs de rentrée. Dès fin septembre de la même année, le recrutement des classes préparatoires est de fin d'année a dû être complètement arrêté.

Le lycée Buffon est devenu le plus grand lycée de Paris, après Janson-de-Sailly et Condorcet qui ont en réalité chacun deux maisons et deux directions.

Il y a là une situation grave à laquelle il importe de remédier d'urgence. Une situation grave d'abord en ce que les familles non seulement du 15^e, mais des 6^e, 7^e et 14^e arrondissements n'auront plus la possibilité de trouver un établissement secondaire pour recevoir leurs enfants. Il en résulte la création de nombreuses petites écoles qui finiront par se concentrer dans un établissement rival.

D'autre part, le surpeuplement d'un lycée présente des dangers sur lesquels il n'est nul besoin d'attirer l'attention des membres de cette assemblée : cours encombrées, trop petites dans lesquelles les possibilités d'accident sont sans cesse accrues, impossibilité de lutter efficacement contre les maladies épidémiques, parce que impossibilité de faire procéder à la désinfection par suite du manque de classes de remplacement, difficulté d'aération des locaux scolaires, les études mêmes sont occupées par les classes du matin jusqu'au soir et il est impossible de les aérer, tout cela est inquiétant et il serait essentiel d'y remédier le plus vite possible.

La Ville a, en matière d'instruction, des responsabilités presque aussi grandes que celles de l'Etat puisque c'est elle qui doit fournir les locaux nécessaires à l'enseignement secondaire. Nous savons d'autre part que le ministère de l'Instruction publique serait tout disposé, si le

Conseil municipal de Paris en émettait le vœu, à envisager une aide financière importante pour l'agrandissement du lycée Buffon.

Une solution existe pour remédier d'une façon suffisante à l'état actuel, cette solution qui comporte la surélévation des bâtiments du petit lycée et l'expropriation de 2 petits hôtels enclavés dans le lycée ne comporte pas de dépenses trop considérables. Il semble que la somme nécessaire à cette opération ne doivent pas dépasser 2 millions pour lesquels l'Etat interviendrait pour une moitié.

Il nous semble qu'il y a urgence à inviter l'administration à étudier techniquement le problème que nous lui proposons. En conséquence nous avons l'honneur de demander au Conseil municipal le vote du projet de délibération suivant :

« Le Conseil,
sur la proposition de M. de Tastes,
délibère :

M. Le préfet de la Seine est invité :

1° - à faire procéder dans le plus bref délai possible à l'étude de l'agrandissement du lycée Buffon

2° - à rentrer en relation avec les services du ministère de l'Instruction publique pour voir dans quelles conditions l'Etat interviendrait dans les dépenses occasionnées pour cet agrandissement

3° - à introduire lors de la prochaine session un mémoire définitif sur cette question. »

Paris, le 8 avril 1927

Lionel de TASTES , Adolphe CHERIOUX